



L'association sportive du collège dite AS, est...

publié le 07/09/2023

L'association sportive du collège dite AS, est offerte à tous les élèves volontaires, moyennant une modeste cotisation. Une fois licencié de l'AS, chaque élève accède à toutes les activités de son choix.

Cette association (loi 1901) est présidée par le chef d'établissement qui est assisté par un comité directeur comprenant des élèves. Tous les membres licenciés ont la possibilité d'assister à l'assemblée générale de l'AS.

L'animation sportive de l'AS et l'encadrement sont confiés aux professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement.

Des séances sportives sont proposées pendant la pause méridienne (entre 13h00-14h00) et surtout le mercredi après-midi.

Des rencontres sportives ou des compétitions sont organisées tout au long de l'année. Les déplacements des licenciés sont pris en charge par l'association.

En pièces jointes, la fiche information et la fiche d'inscription ainsi que le règlement.

Portfolio



Documents joints

 [Fiche information](#) (PDF de 434.1 ko)

 [Fiche inscription](#) (PDF de 231.2 ko)

 [Règlement](#) (PDF de 176.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.